

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 29 Procurations : 0 Absents : 0 Votants : 22</p>	<p>L'an deux mille vingt, le vingt-sept mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Yvette LENFANT, doyenne de l'Assemblée.</p> <p>Date de la convocation : 20 mai 2020</p>
<p>PRESENTS : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Malika BENSOUICI, Philippe STREMLER, Marie-Ange KOFFEL, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Sébastien CHAUDERON, Yvette LENFANT, Pascal NGUYEN, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Isabelle SIMONETTO, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.</p> <p>Secrétaire de séance : Orlane LABAT</p>	
<p>N° 4661</p> <p>OBJET :</p> <p>Election du Maire</p>	<p>Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Orlane LABAT pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.</p> <p>Madame la Présidente, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.</p> <p>Chaque Conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.</p> <p>Après dépouillement, les résultats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ nombre de bulletins : 22 ➤ bulletins blancs : 1 ➤ Bulletins nuls : 0 ➤ suffrages exprimés : 21 ➤ majorité absolue : 12 <p>Ont obtenu :</p> <p>- M. BOUTELOUP Jérôme : vingt-et-une voix (21)</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. BOUTELOUP Jérôme ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 28 MAI 2020</p> <p>Affiché le : 29 MAI 2020</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 28 mai 2020</p> <p style="text-align: center;">Le Maire, Jérôme BOUTELOUP</p> 